

DATE DE CONVOCATION :

Le 3 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

PROCURATIONS : 6

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-54

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE - Jérémie VIAL - Annie MONNERY - Kenan SOLMAZ - Maria-Dolorès THUDEROZ - Emilie RATTON - Michaël DUCHAINE - Fatima BENKHEIRA - Geneviève TABARET - Clémentine FIGUET - Fabrice LARIEL - Sébastien MECHAIN - Corinne JOURDAN - Mégane JOURDAN - Jean-Pierre PODKOWA - Hélène TALARCZYK - Jean-Michel PEROUZE - Marlène CAPONI - Philippe MEYNIER - Marie-Christine ROSTAING - Mathias LAUNEY - Lucile CASSASSOLLES - Laurent BROSELIN.

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Patrick BERTHON (pouvoir à Yannick PAQUE) - Aurélie MARQUET (pouvoir à Fatima BENKHEIRA) - Patrick RAMON (pouvoir à Michaël DUCHAINE) - Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jérémie VIAL) - Loutfi BOUJILA (pouvoir à Lucile CASSASSOLLES) - Magalie AÏDI (pouvoir à Laurent BROSELIN).

Etaient absents excusés : néant

Madame Clémentine FIGUET a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Convention pour l'organisation d'interventions musicales dans les écoles primaires impliquant un intervenant en milieu scolaire du Conservatoire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la proposition de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) de poursuivre la mise à disposition d'enseignants du Conservatoire en tant qu'intervenants extérieurs en milieu scolaire,

Considérant que les écoles beaurepairoises bénéficient de ces interventions depuis de nombreuses années,

Considérant la convention proposée par EBER pour définir des modalités pratiques et financières de ces interventions musicales pour l'année scolaire 2026/2027,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuve les termes de la convention annexée à la présente pour l'organisation d'interventions musicales dans les écoles primaires impliquant un intervenant en milieu scolaire du Conservatoire,

-Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 en intégrant une dépense de 69 €/heure dispensée pour l'année 2026/2027,

-Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des documents s'y rapportant et de veiller à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Yannick PAQUE

